



CABINET CANNAC

*SARL d'Experts-Comptables
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région parisienne
R.C.S. Paris 352 878 037
10 rue de Châteaudun 75009 PARIS*

29 MAI 2018

Experts-Comptables Associés

Thierry BAUMEL

Philippe LE SCIELLOUR

Tél. 01 47 66 06 92

Fax. 01 47 66 06 64

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE

122 rue de Provence

75008 PARIS

Siret : 78422741500063

Compte rendu des travaux

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE pour l'exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts-comptables à partir des documents et informations produits par la Fédération.

Suite à nos différents travaux qui ne constituent pas un audit, les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 214 619
Produits et subventions reçues	677 121
Résultat net comptable (Excédent)	166 691

Fait à Paris
Le 04 mai 2018

Thierry BAUMEL
Expert-comptable



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 591	19 591		215
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et aco				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	45 732	21 907	23 825	29 205
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 775	7 775		
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 389		18 389	15 288
ACTIF IMMOBILISE	91 487	49 273	42 214	44 708
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 888		8 888	3 096
Autres créances	2 241 103	2 181 103	60 000	42 612
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 101 564		1 101 564	969 640
Charges constatées d'avance	1 953		1 953	5 066
ACTIF CIRCULANT	3 353 508	2 181 103	1 172 405	1 020 414
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 444 995	2 230 376	1 214 619	1 065 122

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 112	38 112
Report à nouveau	63 187	-423 854
RESULTAT DE L'EXERCICE	166 691	487 041
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	267 991	101 300
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		10 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 000
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEBIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	320 000	360 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	320 000	360 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 470	20 295
Dettes fiscales et sociales	48 578	48 971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	556 580	523 784
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		773
DETTES	946 628	953 822
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 214 619	1 065 122

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	21 478	38 090	-16 613	-43,61
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	161 201	377 765	-216 564	-57,33
Reprises et Transferts de charge	18 657	12 680	5 977	47,14
Produits prix de journée				
Autres produits	494 664	488 700	5 963	1,22
Produits d'exploitation	696 000	917 236	-221 236	-24,12
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	281 325	362 517	-81 192	-22,40
Impôts et taxes	7 631	7 146	485	6,79
Salaires et Traitements	163 641	160 271	3 370	2,10
Charges sociales	68 706	74 874	-6 168	-8,24
Amortissements et provisions	5 595	6 892	-1 297	-18,82
Autres charges	8 513	5 529	2 984	53,98
Charges d'exploitation	535 410	617 228	-81 818	-13,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	160 589	300 008	-139 418	-46,47
Opérations faites en commun				
Produits financiers		1 635	-1 635	-100,00
Charges financières	6 898	7 715	-816	-10,58
Résultat financier	-6 898	-6 080	-819	13,46
RESULTAT COURANT	153 691	293 928	-140 237	-47,71
Produits exceptionnels	13 000	205 804	-192 804	-93,68
Charges exceptionnelles		12 691	-12 691	-100,00
Résultat exceptionnel	13 000	193 113	-180 113	-93,27
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	166 691	487 041	-320 350	-65,77
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Principes règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 1 214 619 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent net de 166 691 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et selon les normes définies par le plan comptable des associations et fondations (règlement 99-01 du Comité de Règlementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- *Indépendance des exercices,*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Elles peuvent se résumer ainsi :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations corporelles n'ont pas été décomposées.

Comme pour les exercices précédents, la valeur brute est constituée par le coût d'achat.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS :

Un amortissement linéaire a été calculé sur les valeurs brutes en fonction de la durée d'utilisation prévue, à savoir :

- | | |
|---|------------------------|
| ✓ <i>Site internet et charte graphique</i> | <i>12 mois à 3 ans</i> |
| ✓ <i>Installations générale des locaux</i> | <i>10 ans</i> |
| ✓ <i>Matériel de bureau et informatique</i> | <i>3 ans</i> |
| ✓ <i>Mobilier de bureau</i> | <i>5 ans</i> |

Principes règles et méthodes comptables

PARTICIPATIONS :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La participation dans la société SEDIM est intégralement provisionnée dans les comptes de la Fédération au 31 décembre 2017, cette société étant en liquidation judiciaire depuis le 26 août 2010.

CREANCES ET DETTES :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour créances clients douteuses au 31 décembre 2016 ont été reprises intégralement au 31 décembre 2017, celles-ci ayant été comptabilisées en pertes sur créances irrécouvrables pour 614 €.

La provision sur la créance de la société MIDEDEC de 7 120 € au 31 décembre 2016 a également été reprise au 31 décembre 2017, cette créance ayant été prise en charge suite à la radiation de cette société du R.C.S. le 21 février 2017.

La créance sur la société SEDIM est provisionnée pour un total de 2 181 103 € au 31 décembre 2017, cette société étant toujours en cours de liquidation depuis le jugement intervenu le 26 août 2010.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Une provision pour risques de 10 000 € était comptabilisée, suite à un arrêt du 14 décembre 2011 relatif à un litige avec la société WSN DEVELOPPEMENT, qui avait condamné la Fédération à régler ce montant solidairement avec la société SEDIM. Cette provision a été reprise intégralement au 31 décembre 2017 car ce montant n'a jamais été réclamé.

ENGAGEMENTS D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE :

La convention collective de la Fédération Française de la Maroquinerie prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants pour un effectif salarié de trois personnes au 31 décembre 2017 ne sont pas significatifs, ils n'ont pas été constatés sous la forme de provision et aucun contrat d'assurance n'a été souscrit en contrepartie.

INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE R.123-198 - 9° DU CODE DE COMMERCE :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour la certification des comptes de la Fédération s'élève à 2 212 € H.T.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 591			19 591
Immobilisations incorporelles	19 591			19 591
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	35 775			35 775
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 957			9 957
Immobilisations corporelles	45 732			45 732
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	7 775			7 775
– Prêts et autres immobilisations financières	15 288	3 101		18 389
Immobilisations financières	23 063	3 101		26 164
ACTIF IMMOBILISE	88 386	3 101		91 487

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 376	215		19 591
Immobilisations incorporelles	19 376	215		19 591
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	9 524	3 578		13 101
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 003	1 802		8 805
Immobilisations corporelles	16 527	5 380		21 907
ACTIF IMMOBILISE	35 903	5 595		41 498

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 270 333 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 389		18 389
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 888	8 888	
Autres	2 241 103	2 241 103	
Charges constatées d'avance	1 953	1 953	
Total	2 270 333	2 251 944	18 389
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	8 888
Divers produits à recevoir	56 987
Total	65 875

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	7 775			7 775
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	2 188 838		8 348	2 181 103
Total	2 196 613		8 348	2 188 878
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			8 348	
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Autres provisions pour risques et charges	10 000			10 000	
Total	10 000			10 000	
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exceptionnelles				10 000	

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 946 628 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	320 000	40 000	280 000	
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 470	21 470		
Dettes fiscales et sociales	48 578	48 578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	556 580	556 580		
Produits constatés d'avance				
Total	946 628	666 628	280 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	40 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	2 432
Dettes provisionnées congés à payer	10 349
Charges sociales s/congés à payer	6 064
Formation professionnelle à payer	882
Diverses charges à payer	411 067
Total	430 795

Notes sur le bilan**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges d'exploitation 2018	1 953		
Total	1 953		

FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE

SIEGE SOCIAL : 122 RUE DE PROVENCE

75008 PARIS

SIRET : 784 227 415 00063

NAF : 9411 Z

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons contrôlé le rattachement des charges et des ressources à l'exercice considéré ainsi que le traitement comptable des opérations financées par le CTC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fédération relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 18 Mai 2018



ORCOM AUDIT

Commissaire aux comptes

Estelle COLLET

Associée